

# Nouvelles évaluations certificatives BAC Lycée CAP-BAC PRO LP

Alors que les informations liées aux modalités d'organisation de l'évaluation EPS des BAC-BAC PRO et CAP 2020 ont été très tardivement données, une certaine pression continue toujours d'être mise sur les équipes pour faire remonter les protocoles d'évaluation locaux pour les épreuves de l'année 2021.

L'année 2019-2020, confinée pratiquement à 40% de son temps du fait de la crise liée au COVID-19, n'a pas permis une réflexion des équipes EPS organisée et débouchant sur des positions communes partagées d'écriture des protocoles examens pour la prochaine rentrée. Les difficultés de communication et de travail en équipe sont des circonstances qui demanderaient que les textes d'application soient repoussés au moins d'un an !

Un moratoire sur l'arrêté d'application serait le bienvenu et indispensable.

Dans les conditions difficiles actuelles, malgré la bonne volonté et le travail des équipes, la remontée des protocoles sera dans beaucoup d'endroit une initiative personnelle, voire la somme de travail individuel, contraire au texte officiel (BO n°36 du 3/10/2019 « l'équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation »).

Par ailleurs l'absence de cadre national de fonctionnement de ces textes (que nous déplorons) amplifie encore plus les disparités entre établissements scolaires.

Comment peut-on envisager une rentrée sereine avec les élèves de Terminales sur des épreuves qui sont à peine finalisées par les équipes ? Qui plus est, les élèves n'ont pas été préparés à ces nouvelles modalités d'évaluation.

Le SNEP-FSU, depuis la parution des nouveaux programmes EPS lycée conteste la forme d'écriture et d'orientation et a apporté certaines propositions, les textes d'évaluation certificatifs et référentiels par APSA du BAC 2018 pourraient très bien servir de support pour le BAC 2021 (ils rentrent d'ailleurs tout à fait dans le cadre de la réforme du lycée et des textes du nouveau BAC et les enseignants d'EPS ont l'habitude de les faire fonctionner), le temps que les nouveaux textes soient validés.

Toute précipitation, dans le contexte actuel, sera préjudiciable pour les élèves et les enseignants. Différer d'une année serait la solution la plus adaptée au contexte actuel et c'est la position défendue par le SNEP-FSU.

Au-delà de cette réflexion globale pour une réécriture du texte et pour alimenter le débat : le SNEP-FSU avance des propositions concrètes pour la BAC EPS :

- ✓ Des exigences définies nationalement par APSA garantissant l'égalité de tous les élèves face à l'examen sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Les 12 points de l'AFL 1 semblent largement insuffisants, revoir la répartition des points qui redonne toute sa place à l'évaluation de la « motricité ».
- ✓ L'AFL 2 et 3 sont surreprésentées, cela doit changer. Leur évaluation pose aussi des problèmes de faisabilité avec de nombreux choix (points et rôles) laissés aux élèves. Si l'on tient compte de la réalité du terrain (2h d'EPS, groupes à 35) une évaluation certificative sérieuse dans ce cadre imposé nous semble impossible.

Un débat serein et temporellement faisable, sur l'année scolaire 2020-2021, est une nécessité indispensable pour le respect de tous « enseignants et institution », pour une mise en œuvre pour le BAC 2022.

Chacun doit s'emparer de cette démarche revendicative et la faire vivre au travers d'un courrier d'équipe EPS que vous trouverez sur le site national du SNEP-FSU (rubrique secteur éducatif : **BAC EPS 2020-2021, IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR !**) à envoyer à nos IA-IPR EPS de l'académie de Lille.

Pour le SNEP-FSU Lille,  
Marc Boulogne, secrétaire académique.

NORD-PAS DE CALAIS n° 201 - Juin 2020



## Sommaire

Edito.....	page 1
2S2C : vrai fausse bonne idée ?.....	page 2
Mvt INTRA 2020 et disparition des CAPA....	page 3
Bilan CAPA Hors Classe, CAPA Agrégé....	page 4-5
Accès Hors Classe Agrégé .....	page 6
UNSS : La parole aux Elu(e)s.....	page 6
Bilan Carte scolaire .....	page 7
Evaluations EPS Lycée - Lyc Pro.....	page 8

Trimestriel-CPPAP 1121S07326 - ISSN: 1771-1762  
Section Académique de Lille SNEP FSU  
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE  
Directeur de la publication : M. BOULOGNE  
Imprimer dans nos locaux syndicaux  
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€

LILLE PIC

SITE DE DEPOT

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Dépôt à  
La Poste  
Le 29/06/2020

A distribuer  
avant le  
03/07/2020

## Edito

### Crise du COVID-19, L'enseignement de l'EPS fragilisé mais conforté dans ses incontournables pour la formation de nos jeunes !

Ces 3 mois de confinement et d'arrêt de la relation pédagogique en présentiel en EPS auront été une période très difficile à vivre pour les enseignants d'EPS et leurs élèves. La relation au corps, les interactions motrices et les relations sociales que véhicule notre discipline ont été impactés de façon exponentielle tout au long de cette année scolaire...

A contrario et à l'évidence le besoin de pratiques physiques organisées s'est révélé comme un manque pour nos jeunes et la population française. Combien de jeunes et de citoyens ont redécouvert la nécessité de s'entretenir physiquement (démultiplication des joggeurs sur les espaces restreints disponibles !)

Mais le phénomène inverse a aussi traversé notre population scolaire : repli sur soi, sédentarité (accentués par les conditions de vie au quotidien pour les populations défavorisées). Le déficit pour ces jeunes dans ce domaine n'est sans doute pas encore bien visible et quantifiable, mais on peut avoir l'intuition qu'il est bien réel.

L'importance de notre discipline d'enseignement qu'est l'EPS, au travers de sa socialisation consubstantielle aux pratiques physiques, a été mise à jour au regard de cette crise sanitaire.

L'ingéniosité et le dynamisme à chercher des continuités pédagogiques par notre profession sont à mettre en avant. Au-delà de certaines formes d'approche très théoriques sur les APSA (indispensables et qui sont la base de la compréhension des pratiques), les collègues ont surtout essayé de mobiliser les élèves autour d'actes moteurs et réflexifs pour garder le lien éducatif. Il faudra capitaliser ces démarches pédagogiques (positives ou négatives) et en faire un bilan pour « peut-être » faire évoluer l'approche de l'enseignement de l'EPS.

Les enseignants d'EPS sont et resteront des concepteurs de leur enseignement, dans un cadre national qu'il faut redéfinir, au travers d'une culture commune pour nos élèves. L'orientation des programmes d'EPS actuels (Collège-Lycée-LP) va à contrario de cette culture commune et nous oriente vers une EPS localisée très éloignée de l'enjeu républicain d'égalité pour toutes et tous.

#### A l'orée du bois : des opportunistes en attente...

Une initiative de quelques députés LREM, basée sur une volonté de JM Blanquer, de profiter de la crise pour avancer sur un concept d'école qui est là pour assurer les fondamentaux (lire-écrire-compter), le reste devant être relégué l'après-midi dans un ensemble « culturel » et ouvert aux associations et officines privées et qui concernerait les activités physiques sportives et artistiques, est à combattre !

La profession, prise dans ses problèmes de doutes légitimes sur le déconfinement ne doit pas laisser le champ libre à ces mesures qui peuvent mettre en danger l'EPS pour laquelle elle s'est battue ces 50 dernières années.

La rentrée 2020 propose un enjeu de taille pour notre discipline, soyons et restons acteurs des orientations que nous défendons « Une EPS porteuse d'une culture commune pour tous nos jeunes quelque soient leurs origines et leurs parcours scolaires ».

Prenez soin de vous, Bonnes vacances à toutes et tous.

Marc Boulogne, secrétaire académique du SNEP-FSU de Lille



## Bulletin du SNEP FSU LILLE

SNEP-FSU Bourse du Travail, 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96 Fax : 03.20.67.06.80  
Email : lille@snepfsu-lille.net Internet : http://www.snepfsu-lille.net

Syndicat National de l'Education Physique



## 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme) : une vraie fausse bonne idée ou une énième attaque de l'EPS ?

Annoncé à grand renfort de communication médiatique par Jean-Michel Blanquer et présenté comme le moyen d'accueillir plus d'élèves lors de la 1ère phase de déconfinement, le 2S2C pourrait être en soi une bonne idée.

Pour palier à la difficile prise en charge de tous les élèves dans les salles de classe dans le cadre contraignant du protocole sanitaire, la création d'ateliers sur les thèmes du Sport, de la Santé, de la Culture et du Civisme pourrait permettre d'accueillir plus d'élèves.

Idée tout à fait louable au demeurant.

Mais malheureusement avec ce gouvernement, comme avec tant d'autres avant lui, le discours officiel affiché dans tous les médias semble en décalage avec les réelles motivations, inavouables pour le coup, qui ont conduits à la création du dispositif 2S2C.

La volonté de notre ministre est de resserrer les apprentissages sur les « fondamentaux » : lire, écrire, compter, et d'ajouter un dispositif périscolaire qui doit prendre en charge une partie des élèves autour d'activités sportives et culturelles. Cela sur le temps scolaire et en lieu et place des cours. Voilà son « école de demain » !

L'aubaine que procure la crise sanitaire liée au Covid-19, lui permet d'accélérer la mise en œuvre de cette mise à l'écart de disciplines scolaires comme l'EPS mais aussi les Arts Plastiques et l'Éducation Musicale. Rappelons qu'en février 2020 Jean-Michel Blanquer et Roxana Maracineanu avaient déjà présenté ce projet dans une interview pour le journal 20minutes : « Les après-midi des élèves pourraient être libérés pour la pratique sportive ». La crise sanitaire est une excuse pour faire passer ce projet en force !

Le ministre réitère dans un article du Café Pédagogique du 20 mai 2020 titré **Le 2S2C est l'avenir de l'École** : "Nous avons à penser une place supplémentaire du sport et de la culture à l'école. Une contrainte forte peut nous amener à une évolution positive car on avait déjà l'objectif de développer la place du sport et de la culture. Ce qui préfigure cela c'est le 2S2C. Ainsi le dispositif 2S2C, jusque-là présenté comme un moyen temporaire de gérer les élèves en surnombre par rapport aux salles disponibles en période de pandémie, devient l'horizon de "l'école de demain".

Alors concrètement qu'est ce que c'est le 2S2C ?

C'est la possibilité pour un établissement scolaire, primaire ou secondaire, de signer une convention avec une mairie, un club, une association, permettant à des intervenants hors Éducation Nationale, de prendre en charge des groupes d'élèves sur le temps scolaire.

Supprimer au passage les cours d'EPS et d'arts au sens large, voire d'autres enseignements ? Imaginons l'économie budgétaire que cela représenterait ! Dans ce contexte la place de l'EPS semble, une nouvelle fois, fragilisée et le SNEP est une fois de plus là pour la défendre. L'histoire de notre discipline nous éclaire suffisamment sur le sujet !

Quelles conséquences sur le terrain malheureusement déjà observées ici et là ?

- la mise en concurrence des usagers des installations sportives. L'accès aux installations municipales pourrait être interdit aux enseignants d'EPS mais autorisé pour les 2S2C.
- Rupture de l'égalité, absence de projet commun, abandon de l'accès aux savoirs disciplinaires pour tous les élèves dans un temps obligatoire de la scolarité.
- Hiérarchisation des disciplines au sein des établissements. L'EPS ne ferait plus partie de ce qui serait considéré comme fondamental pour nos élèves.

Comble de l'ironie, cette nouvelle attaque nous est portée conjointement par l'Éducation Nationale et l'UNSS. En effet, la direction nationale de l'UNSS, sans consulter son conseil d'administration où siège notamment les élus des AS, a co-signé la mise en place de ce dispositif. Pour le SNEP-FSU, là où l'EPS, les options EPS et les SSS peuvent être mises en œuvre, l'AS est également possible, dans le respect du protocole sanitaire du MEN bien évidemment. Il n'y a pas besoin de faire appel à des clubs pour « faire à la place » des enseignants d'EPS ou des éducateurs sportifs, déjà connus des équipes éducatives et qui intervenaient déjà avant la période de crise sanitaire (conventions, partenariats préexistants). C'est scier la branche sur laquelle se trouvent l'EPS et le sport scolaire !

Dans cette période, à la question faut-il aider les clubs et les associations ? Le SNEP-FSU répond bien sûr que oui, la relance des activités sportives fédérales est importante. Mais elle doit se faire en complémentarité et sur du temps extra-scolaire mais en aucun cas se substituer à l'EPS et au sport scolaire. La période du déconfinement ne doit pas être un laboratoire de mauvaises mesures.

En cette fin d'année utilisons notre droit d'expression, portons la voix de l'EPS ! Les conseils d'enseignement peuvent être un moment privilégié pour faire le bilan sur le sujet au sein de votre établissement et plus largement encore.

*La seule façon de préparer le jour d'après est de ne pas laisser le présent se dégrader.*

Emilie Jankowiak et Christophe Bisquet Bureau Académique SNEP-FSU

NORD	Etablissement	Créations	Suppressions	MCS	Solde
COLLEGES	CLG JEAN-BAPTISTE LEBAS ROUBAIX	1			
	CLG MVD MEERSCH CAPPELLE LA GRANDE	1			
	CLG FELICIEN JOLY FRESNES SUR ESCAUT	1	bloqué FSTG 20h		
	CLG ALBERT ROUSSEL TOURCOING	2			
	CLG DENIS SAURAT TRELON	1			
	CLG ANNE FRANK ROUBAIX	1			
	CLG SEVIGNE ROUBAIX	1			
	CLG LILI KELLER-ROSENBERG HALLUIN			1	
	CLG CARNOT LILLE			1	
	CLG JEAN DEMAILLY SECLIN			1	
CLG MVD MEERSCH BONDUES			1		
CLG ST EXUPERY HAUTMONT	3 reçus du CLG A. PERIER HAUTMONT				
CLG AUGUSTE PERIER HAUTMONT			3 transférés au CLG ST EXUPERY HAUTMONT	MCS	
CLG MARGUERITE YOURCENAR MAR-CHIENNES			1	MCS	
CLG JULES VERNE (EPINETTE) MAU-BEUGE			1	MCS	
CLG ROBERT DESNOS MASNY			1	MCS	
CLG LAVOISIER FERRIERE LA GRANDE			1	MCS	
CLGH LE TRIOLO VILLENEUVE D'ASCQ			1	MCS	
CLG JEAN JAURES BOURBOURG			1	MCS	
	<b>SOLDE</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>9 MCS</b>	<b>-2</b>
LYCEES	LGT ARTHUR RIMBAUD SIN LE NOBLE		1		
	LGT AUGUSTE ANGELLIER DUNKERQUE		1		
	LPO EMILE ZOLA WATTRELOS		1	MCS	
	<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1 MCS</b>	<b>-3</b>
LP	LP LES HAUTS DE FLANDRES SECLIN	1			
	LP PIERRE-JOSEPH FONTAINE ANZIN		1		
	EREA DEF. INT. MOYEN LOMME	1			
	<b>SOLDE</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0 MCS</b>	<b>1</b>
	<b>SOLDE NORD</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>10 MCS</b>	<b>-4</b>

PAS DE CALAIS	Etablissement	Créations	Suppressions	MCS	Solde	
COLLEGES	CLG JEAN ZAY LENS	1 SPEA Cité Educatrice				
	CLG PAUL ELUARD VERMELLES	1 SPEA HAN Reçu du CLG MAR-QUION				
	CLG DES MARCHES DE L'ARTOIS MAR-QUION		1 Transféré CLG VERMELLES	MCS		
	CLG LES QUATRE VENT GUINES		1	MCS		
	CLG LEO LAGRANGE LILLERS		1	MCS		
	CLG DU CARAQUET DESVRES		1	MCS		
		<b>SOLDE</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4 MCS</b>	<b>-2</b>
	LYCEES	LPO EDOUARD BRANLY BOULOGNE SUR MER		1		
			<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0 MCS</b>
	LP	LP RENE CASSIN MONTIGNY EN OSTREVENT		1		
		<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0 MCS</b>	<b>-1</b>
	<b>SOLDE PAS DE CALAIS</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3 MCS</b>	<b>-4</b>	
	<b>SOLDE ACADEMIQUE</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>14 MCS</b>	<b>-8</b>	

POSTES NEUTRALISES (STAGIAIRES PSTG 20H) COLLEGE 59	
CLG ROUGES BARRÉS MARCQ EN BAROEUL	1
CLG FELICIEN JOLY FRESNES SUR ESCAUT	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL NORD</b>	<b>2</b>
POSTES NEUTRALISES (STAGIAIRES PSTG 20H) COLLEGE 62	
CLG JACQUES PREVERT HOUDAIN	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL PAS DE CALAIS</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL ACADEMIE</b>	<b>2</b>

**BILAN**  
**CARTE**  
**SCOLAIRE**

**ACAD. DE LILLE**  
**CREATIONS/**  
**SUPPRESSIONS**  
**DE POSTES EPS**  
**RENTREE 2020**

**SOLDE**  
**ACADEMIQUE :**  
**-8 POSTES**

**NOMBRE TOTAL**  
**DE MCS : 14**

**Postes FSTG 10h**  
**à la rentrée**  
**2020 : 19**

**Poste FSTG 20h**  
**à la rentrée**  
**2020 : 3**

(Nombres provisoires au 15/04/20)

## Accès à la hors classe des Agrégés 2020

La CAPA agrégé hors classe Lille 2020 s'est réunie en visioconférence le mardi 9 juin 2020 pour examiner les candidatures de 750 professeurs agrégés promouvables à la hors-classe, chacun y étant éligible à partir d'une ancienneté de deux ans dans le 9ème échelon.

L'administration de Lille proposera 262 de ces candidatures (soit 20% des promouvables) à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) qui décidera le 3 juillet 2020 des promotions.

Grâce au PPCR, ces propositions en CAPA puis ces promotions en CAPN se font de manière assez automatique et donc transparente, par l'établissement d'un barème calculé à partir de l'ancienneté et de l'appréciation posée par le recteur à l'issue des rendez-vous de carrière (A Conso-lider, Satisfaisant, Très Satisfaisant, Excellent).

**Ce système garantit ainsi à tous les professeurs agrégés de parcourir au moins les deux grades** (classe normale et hors-classe) de la carrière avant d'atteindre à la retraite même si l'administration se réserve le droit de s'opposer au passage à la hors-classe.

Il faut préciser que seuls les professeurs agrégés au 11ème échelon avec plus de 3 ans d'ancienneté et ceux au 10ème échelon depuis plus de 2 ans voient leur traitement indiciaire augmenté après reclassement dans le grade hors classe. Les autres promus n'ont aucun gain financier immédiat.

La CAPA a donc vérifié le classement issu du barème et analysé la situation de 35 enseignants qui ont obtenu une nouvelle appréciation finale Recteur contingentée à 10% d'Excellent et 45% de Très Satisfaisant par échelon. Pour rappel, cette appréciation reste pérenne pour les ensei-

gnants non promus.

Nos interventions en séance ont permis d'améliorer le tableau des propositions du rectorat en pointant la situation de quelques collègues avancés dans leur carrière avec l'appréciation Recteur relevée.

Tous les professeurs agrégés au 11ème échelon (sauf une opposition) se retrouvent donc cette année en position d'être promus en CAPN et quasiment tous les collègues du 10ème proche de la retraite.

**Concernant la discipline EPS**, le nombre de promouvables examinés est de 36. Après les interventions du SNEP-FSU, l'administration a retenu 11 propositions dont 2 issues de l'enseignement supérieur. 7 femmes figurent parmi ces propositions. Les barèmes des propositions retenues s'échelonnent de 255 à 155 points.

Rappelons qu'au titre de l'année 2019 pour l'EPS, 128 nominations avaient été prononcées au plan national, le dernier promu avec un barème de 185 points. 3 professeurs agrégés EPS de l'académie de Lille avaient accédé en 2019 à la hors classe des agrégés (6 en 2018, 6 en 2017).

Par les revendications de la FSU et nos batailles syndicales, il faut que dans l'avenir le troisième grade de la carrière, la Classe Exceptionnelle ne fonctionne plus comme le petit privilège que l'administration voudrait réserver à une minorité mais comme un grade destiné lui aussi à être atteint et parcouru par l'ensemble des professeurs agrégés.

**Didier BLANCHARD**

Commissaire Paritaire Agrégé EPS  
élu SNEP FSU



## La parole aux Elu(e)s des A.S. UNSS

Cher(e)s collègues, une nouvelle fois, le SNEP-FSU Lille nous permet de s'adresser à vous par le biais de leur bulletin académique. Cette visibilité est une manne pour nous, Elu(e)s des AS, qui avons énormément de mal à faire entendre à l'UNSS l'utilité de pouvoir échanger, via OPUSS, avec les membres des comités directeurs de vos AS qui nous ont confiés leur mandat. Nous avons été obligés de créer nos propres sites internet (au niveau académique et national (*cf liens ci-dessous*)), et tentons également de vous fournir des informations par le biais de « Lettres d'informations ». Il serait pourtant si simple que vous puissiez trouver rapidement nos communiqués lorsque vous vous connectez à votre espace OPUSS... Nous devrions publier une nouvelle « Lettre d'Infos » en cette fin d'année scolaire si particulière (soyez attentif à un relais de mail de votre chef d'établissement ou sur vos boîtes personnelles, et n'hésitez pas vous-même à la réexpédier, vous nous serez bien utile).

Voici des informations qu'il nous semble important de vous communiquer :

**Processus électoral :** Cette année, était donc électorale pour les Elu(e)s des AS. Après que vous ayez voté au sein de vos AG d'AS en Novembre dernier pour des listes d'Elu(e)s devant siéger au Conseil départemental UNSS ; les représentants des AS ont présenté des listes pour les CRUNSS et pour l'AG Nationale de l'UNSS. Les listes « Le Sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous » l'ont emportées. Vous pourrez retrouver nos trombinoscopes et nos coordonnées de contact sur notre site internet. N'hésitez pas à les utiliser, nous sommes vos porte-paroles, vos relais au sein de ces instances.

**2S2C :** Vous avez pu toutes et tous, nous le pensons, prendre conscience de la menace que fait peser sur notre discipline un tel dispositif. Même si les débuts sont très frileux, nous ne devons pas baisser la garde envers ces attaques de nos emplois, de notre discipline et le danger que représente toute externalisation d'un apprentissage scolaire. Les personnels qualifiés, les structures, les bilans plus que positifs de nos actions sont réelles. Pourquoi chercher d'autres alternatives si ce n'est pour des raisons économiques ? si ce n'est pour dessiner les contours d'une future Education Nationale d'où certaines disciplines en sortiraient ? Une nouvelle fois, les budgets priment sur la qualité et l'efficacité des prises en main pédagogiques de nos élèves, de nos enfants ! Une nouvelle fois, un classement des disciplines « essentielles » s'entraînerait... Chacun(e) doit se montrer véhément pour crier haut et fort son opposition, d'autant plus que l'UNSS, elle-même, du niveau national au niveau académique nous plante un couteau dans le dos en relayant et en soutenant d'éventuelles mises en place... Les Elu(e)s Nationaux sont déjà montés au créneau lors du Conseil d'Administration de l'UNSS (19/05/2020) afin de dénoncer cette ignominie ! Pourquoi scier la branche sur laquelle ils sont eux même assis ?

Distinguons l'attitude du Service départemental UNSS 62, qui, entre autres, par le biais du « Challenge innovant » mis en place en cette fin d'année, cherche à faire valoriser la force d'initiative de l'UNSS, l'utilité de notre fédération sportive notamment dans le contexte actuel d'une reprise progressive après la crise du Covid.

**Elèves de LP et Participation au Championnat de France UNSS :** Le Ministère de l'Education Nationale a, suite à la crise du Covid, modifié les textes d'organisation des épreuves du Bac (G<sup>al</sup> et Prof.). Alors que les lycéens généraux ayant participé à un championnat de France se sont vu attribués la note de 20/20 pour participation à un Champ. de France UNSS, ces notes ont été entièrement supprimées pour les élèves de LP ! Quelle discrimination ! Cette injustice relevée par un collègue EPS de l'académie a bien sûr été remontée en plus haut lieu (aussi bien par le collègue lui-même, les Elu(e)s des AS, mais aussi le SNEP-FSU). La DEGESCO tarde à donner une réponse alors que le calendrier se resserre en cette fin de mois de Juin. Nous espérons que nos décideurs entendront raison pour le bénéfice des élèves et pourront nous expliquer (après être revenus en arrière) le pourquoi d'une telle décision, d'un tel texte, remettant en cause bon nombre de principes de notre institution...

Comme déjà souligné lors de nos précédentes communications, mais aussi ci-dessus, nous insistons sur la nécessité de contact que nous devons maintenir entre nous. Interpellez nous, faites-nous relayer vos problèmes de terrains, aider nous à faire évoluer notre fédération UNSS pour le bien et l'épanouissement de nos élèves.

Site Académique et Départementaux 59 et 62 des Elu(e)s des AS : <https://unssas5962.wixsite.com/elusdesas5962>

Site National des Elu(e)s des AS : <https://elusdesasunss.wixsite.com/elusdesasunss>

Pour les Elu(e)s des AS académiques, Loïc Daroussin



## Mutations 2020 et les effets de la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique !

Cette année, quelle que soit l'opération liée à la mobilité (Mutation Inter et Intra), les commissaires paritaires nationaux et académiques ont été écartés de leurs rôles et prérogatives.

Ainsi, sans aucune communication des documents de la part du ministère et des services du DPE du Rectorat de Lille, ces opérations se déroulent dans la plus grande opacité. Les procédures mises en œuvre pour le mouvement Inter et Intra à toutes les étapes du processus ont tenu à distance vos élu.es, limitant ainsi leur pouvoir d'intervention, de vérification et de propositions dans le respect de l'équité.

**Tous les groupes de travail et FPM ont été supprimés.**

Au mouvement 2020 inter, la seule phase, sur laquelle nous avons pu intervenir, s'est résumée au recours assisté : nous avons été saisis de 40 recours de la part de participants EPS. La gestion de ces 40 recours a été, on ne peut plus laborieuse, tant les services de la DGRH étaient noyés aussi bien par les recours que par les difficultés liées au Covid et l'impréparation des services. La période de recours s'étendait du 4 mars (date des résultats Inter) au 4 mai 2020. Nous avons eu seulement le 16 juin les derniers retours alors que les mouvements Intra étaient tous lancés. Cela n'aura pas manqué de mettre une fois de plus les collègues dans une grande inquiétude et incertitude. Au bout du compte, sur 40 recours, 27 sont déboutés et donc 13 obtiennent satisfaction.

**Concernant la phase Intra Lille 2020, tout le travail de vérification et d'amélioration du projet de mouvement EPS que vos élu.es pouvait faire avant la loi, a été annihilé.** Nous pourrions à la lueur de cette dégradation, constater le niveau de fluidité du mouvement.

Un groupe de travail avec le Rectorat de Lille a eu lieu sur le recours Intra précisant les modalités de saisie. Ainsi sur les effets d'un recours obtenant satisfaction, il nous est annoncé qu'il n'y aurait pas de « réparation » et qu'au meilleur des cas, le collègue aurait une affectation provisoire !

**C'est pourquoi nous engageons tous les collègues non satisfaits de leur affectation ou qui n'auraient pas obtenu leur mutation à formuler un recours en mandatant le SNEP-FSU Lille (copie du recours à l'administration à [corpo-lille@snepfsu.net](mailto:corpo-lille@snepfsu.net)).**

La question de la mobilité n'est pas une question légère car elle engage la vie professionnelle et personnelle.

Par cette loi dite de Transformation de la Fonction Publique, les droits des personnels s'en trouvent dégradés et restreints. L'année scolaire prochaine verra la mise en œuvre définitive de la loi qui impactera de façon identique, la carrière des personnels (CAPA et GT avancement d'échelon, changement de corps et de grade supprimés).

Les élu.es paritaires du SNEP-FSU Lille restent toujours à vos côtés pour vous aider et ne pas vous laisser seul.es face à l'administration.

Didier BLANCHARD Bureau Académique du SNEP FSU Lille

# PAF 2020/21

**Plan Académique de Formation 2020/2021**

Consultation de l'offre de formation sur : <http://www1.ac-lille.fr/paf>.

Campagne d'inscription pour les actions à Public Volontaire du 11 juin au 8 juillet et du 20 août au 8 septembre 2020 minuit sur <http://www1.ac-lille.fr/pid31496/personnels.html>

## COMPTE RENDU CAPA D'ACCES A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS D'EPS CAMPAGNE 2019-2020

Les commissaires paritaires académiques du SNEP FSU ont siégé en visio-conférence le 4/06/2020 à la CAPA Hors Classe des professeurs d'EPS.

Nous continuons de nous féliciter du nouveau système de promotion de nos collègues à la hors classe mis en place avec PPCR et de l'augmentation des contingents par rapport à 2017.

D'ailleurs dans le bilan du ministère, la réduction de la concurrence entre collègues et l'augmentation du nombre de promotions ont eu des incidences très positives sur l'égalité professionnelle. Le barème à la hors classe est un progrès important car les collègues connaissent maintenant leur échéance de promotion, ne reculent plus dans le classement et ne sont plus dépendants des appréciations pour leur promotion. Nous continuons de demander que ceux qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour leur appréciation finale puissent au même titre que les autres la contester.

Nous demandons la fin des quotas pour les appréciations mais également une évolution du barème pour renforcer le poids de l'ancienneté et remédier aux iniquités.

Nous continuons également de revendiquer l'intégration de la hors classe et de la classe exceptionnelle dans un grade unique pour permettre à l'ensemble des personnels de terminer au dernier indice de leur grade. La période que nous vivons actuellement nous renforce dans notre mandat d'une carrière sans concurrence entre collègues.

Pour la campagne 2019-2020, 431 professeurs d'EPS étaient promouvables. Le contingent accordé par le ministère était de 73, pour information il était de 62 en 2018-2029 soit 11 promotions supplémentaires cette année, ce qui correspond à une augmentation de 17%.

Parité hommes /femmes :

	Corps P.EPS	Promouvables	Proposés
Hommes	58,47%	58,47%	50,68%
Femmes	41,53%	41,53%	49,32%

Les élus du SNEP FSU constatent que même si la parité semble respectée, il faut être vigilant car l'écart augmente entre les femmes et les hommes lorsque l'on remonte dans le tableau.

De même, ils font une remarque concernant l'âge d'accès à la Hors Classe des femmes et demande d'être particulièrement vigilant lors des rendez vous de carrière, en effet le premier rendez vous correspond souvent à l'arrivée d'un premier enfant et le deuxième rendez vous à l'arrivée du deuxième.

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint en prend note et fera remonter ces deux points de vigilance.

Les IA IPR EPS précisent que le corps d'inspection est déjà très attentif sur ce point.

Les avis recteur :

Promouvables	Proposés
Excellent : 58	10
Très satisfaisant : 72	36
Satisfaisant : 201	27
A consolider : 0	

Les élus du SNEP FSU évoquent le problème des collègues les plus âgés (9 sont nés entre 1961 et 1967) et constate que l'ancienneté dans le corps pénalise ces candidats qui ont souvent un parcours différent (ancien AE ou maître auxiliaire...).

Sur les 9 plus anciens, 3 sont nés en 61 et pour eux les portes de la HC resteront certainement fermées, l'administration confirme qu'effectivement ce sera difficile pour eux.

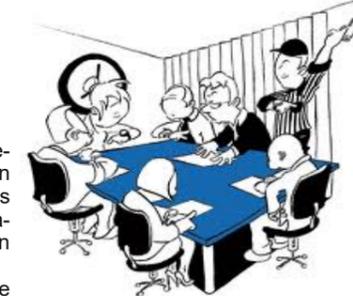
Un collègue (né en 1965) est le seul avec 3 avis très satisfaisants. L'administration confirme qu'à barèmes identiques, une permutation est possible. Deux collègues sont proposés, les IA IPR EPS s'opposent à la promotion de l'un des collègues. L'autre collègue est promu après accord de toutes les parties.

Le tableau d'accès à la hors classe des professeurs d'EPS est votée à l'unanimité.

Cette CAPA Hors classe est la dernière où nous siégeons en application de la loi de transformation de la Fonction Publique, le retour de l'avis des CAP concernant les opérations de carrière et de mutations est une nécessité absolue. Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus dans la transparence par les organisations syndicales qu'elles élisent avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU. Remettre en place l'avis des CAP dans la carrière des collègues serait un acte fort plus que des appels à une pseudo unité de façade.

*Laurence Pinchon Bureau académique SNEP-FSU Lille*

## CAPA liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés – 20 mai 2020



En préalable, la FSU a réaffirmé son mandat de faire des professeurs agrégés le corps de référence du second degré. Dans la logique de l'élévation du recrutement au master, notre objectif est la mise en place d'un seul corps avec un seul concours. Cela suppose des mesures transitoires : l'augmentation notable des postes à l'agrégation, externe et interne, jusqu'à couverture de l'ensemble des besoins en recrutement ; l'augmentation du ratio pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (de 1/7 à 1/5) ; la création d'une agrégation dans toutes les disciplines.

Aussi, pour cette voie de promotion, nous réclamons l'établissement d'un barème qui permettrait à chaque candidat de pouvoir se positionner et aboutirait à un classement objectif et transparent.

Préalablement à cette CAPA, s'est tenu un groupe de travail qui a abordé le positionnement des avis des évaluateurs, les critères déterminant le rang de classement des propositions par discipline ainsi que l'équilibre homme-femme.

La Capa s'est réunie le 20 mai 2020 en distanciel, pour définir la liste des 96 noms de professeurs de l'académie de LILLE dont le dossier sera étudié en juin prochain à la CAPN. Pour rappel, 22 enseignants l'Académie avaient été promus en 2019.

Les commissaires paritaires du SNES-SNEP FSU y ont défendu les critères qui respectent à la fois la note de service (analyse de l'ensemble du parcours de carrière) mais aussi ceux qui doivent permettre d'optimiser les chances de promotion pour les collègues de l'académie en CAPN, parité, âge...

Cette année, nos interventions se sont parfois heurtées aux choix des corps d'inspection ou des représentants des universités qui ont préféré des logiques de mérite très subjectives, quitte à proposer des collègues jeunes qui auront peu de chance d'être promus en CAPN où le critère d'âge a été pourtant déterminant ces dernières années.

Cela a été pour nous l'occasion de rappeler, fidèles à nos mandats, que le « mérite » ne se calculait pas seulement par le rayonnement auprès de l'inspection mais d'abord par l'activité pédagogique dans les classes devant les élèves.

Nos interventions ont tout de même permis de repêcher quelques candidatures ou de procéder à des modifications de rang (15 modifications sur la liste des 96 proposés à la CAPN).

**Concernant la discipline EPS**, le nombre de candidatures est de 85 (77 en 2019) dont 24 femmes (24 en 2019).

L'inspection Pédagogique EPS a positionné 13 avis Très Favorable (+ 1 par rapport à l'année passée), mais la distribution de ces avis TF montre une différence notable entre le positionnement du Chef d'établissement (78.2% avis TF) contre 16.7 % pour l'Inspection EPS. Cette différence se traduit également dans la répartition des taux des avis TF entre les hommes et les femmes.

**C'est sur la question de la « jeunesse » des nouveaux proposés que nous avons obtenu en partie que la liste discipline EPS de 6 propositions soit revue : 1 modification de rang en EPS a été retenue à l'issue de la CAPA afin d'optimiser les chances de promotion.**

Quelques observations :

1 proposition sur 6 pour le supérieur; 5 pour le second degré dont 0 en lycée, 1 en collège, 2 LP.

2 femmes sur 6 propositions pour 33% qui a fait acte de candidature.

Tous les candidats retenus ont accédé au corps des professeurs d'EPS par concours.

S'agissant de l'ancienneté de grade, 4 candidats retenus sur la liste sont à la classe exceptionnelle, 1 au 5ème et 1 au 6ème échelon de la hors classe. La notation pédagogique s'élève au maximum pour 2 candidats.

Les 6 propositions EPS ont chacune un double avis TF Chef d'établissement - IA IPR EPS.

Dans ces conditions, nous nous sommes abstenus lors du vote final, contrairement aux autres organisations représentées qui ont validé les choix de l'administration.

Cette dégradation du dialogue paritaire nous semble d'autant plus inquiétante que l'an prochain, suite à l'adoption par le gouvernement de la loi de modernisation de la fonction publique, les représentants du personnel n'auront plus de regard sur ces opérations.

La CAPN qui offre pour l'EPS 22 nominations, examinant les propositions ministérielles établies à partir des propositions rectorales, se tiendra fin juin 2020.

L'année passée, un candidat EPS de l'académie de Lille a été promu dans le corps des professeurs agrégé EPS.

**Didier BLANCHARD**  
*Commissaire Paritaire Agrégé EPS élu SNEP/FSU*



**Aménagement des rendez-vous de carrière réalisés au titre de l'année scolaire 2019-2020 du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**  
Arrêté du 13 mai 2020

Le rendez-vous de carrière peut être réalisé jusqu'au terme de l'année civile 2020. Dans les cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai qui ne peut excéder six semaines entre deux entretiens, ne s'applique plus. Cela signifie que si un seul des deux entretiens a eu lieu avant le confinement, le second entretien peut se tenir plus tard. Mais il n'y a pas de raison qu'un rendez-vous de carrière déclenché après le confinement ne respecte pas ce délai.

Il conviendra d'être particulièrement vigilant pour les situations probablement très rares où le collègue concerné changerait d'établissement entre les deux entretiens.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte rendu des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020 est notifiée au plus tard le 15 janvier 2021.

Les délais de recours étant inchangés, cela implique que les CAP de contestation de l'appréciation de la valeur professionnelle ne pourront se tenir avant le 15 avril 2021.